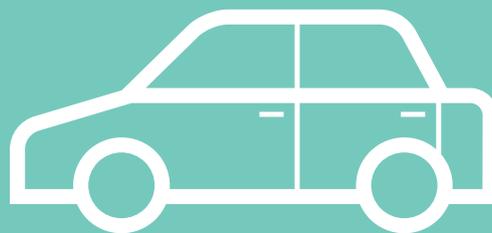


BENCHMARK

PLAN DE MOBILITÉ

EMPLOYEUR 2023-26

de la VILLE DE LYON



SOMMAIRE

Dispositif 1 : p3

- Grenoble : p4
- Bordeaux : p5
- Strasbourg : p6
- Copenhague : p7
- Bruxelles : p8
- Pays-Bas : p9

Dispositif 2 : p10

- La Rochelle : p11
- Rouen : p12
- Besançon : p13
- Le Muretain : p14
- Canton de Genève : p15
- Seattle : p16
- Chine : p17

Exemples de PDME : p18

- La Rochelle Université : p19
- Strasbourg : p20
- Puy-de-Dôme : p21
- Brest Métropole : p22

Sources : p23

DISPOSITIF 1: VÉLO'V



GRENOBLE

UNE VILLE PROPICE À LA PRATIQUE DU VÉLO

157 000 habitants municipaux,
456 000 habitants agglo, 18,13 km²

Contexte :

Au niveau national :

– Loi d'Orientation des Mobilités de 2019.

Au niveau local :

- La politique de Grenoble quant à la pratique du vélo est relativement récente.
- Avant 2014, des pistes cyclables étaient présentes mais relativement vieillissantes et la pratique du vélo était peu démocratisée.
- À partir de 2014 et l'arrivée d'Eric Piolle, maire Écologiste : le vélo est mis au cœur des politiques publiques, avec un projet de faire de Grenoble une grande ville cyclable.
- Topographie propice au vélo : il s'agit de l'une des villes les plus plates de France.

Actions mises en place :

Depuis 2014

- Amélioration des itinéraires vélo : ils sont pensés comme compléments des transports en commun.
- Lutte contre la voiture : abaissement de la vitesse dans plusieurs endroits, ce qui a également permis de renforcer la sécurité pour les vélos.
- Mise en place de cours de vélo et jeux à thème sur le vélo (escape games...) pour promouvoir sa pratique.
- Offre MVélo entreprise.
- Construction de lignes cyclables "chronovélo", équipées de bancs et de dispositifs de gonflage de pneus pour relier les villes de la métropole.
- Jusqu'à 1500 euros d'aide à l'achat vélo.
- Mise en place d'une école du vélo.

Résultats :

- 100 000 abonnements à MVélo : c'est le second réseau de location de vélos de France.
- 490km de pistes cyclables dans la métropole.
- 17% des Grenoblois font le trajet domicile-travail à vélo (contre 8,1% à Lyon) : il s'agit de l'une des villes de France où l'on se déplace le plus à vélo. (INSEE 2017).



- Développement d'un bon réseau cyclable.
- Grande pratique du vélo.



- PDM pas encore mis en place (en cours d'élaboration jusqu'en 2027) et donc pas d'accès au diagnostic des mobilités dans la métropole.

Contexte :

Au niveau national :

- Loi d'Orientation des Mobilités de 2019.

Au niveau local :

- Ville classée "6ème amie du vélo index Copenhagenize" (2017) et "3ème au baromètre des villes cyclables de la FUB" (2017).
- Vélo déjà intégré dans le réseau des mobilités, bon réseau cyclable.
- Pierre Hurmic, maire écologiste, a exprimé sa volonté de continuer le travail de mise en avant des mobilités douces.

Actions mises en place : Depuis 2020

- Mise en place d'une priorité vélo sur les routes des quartiers centraux de la ville (l'initiative a été supervisée par le CEREMA dans le cadre de l'objectif du Réseau Vélo Express). Mise en place d'une priorité aux vélos dans les giratoires afin d'augmenter la visibilité des cyclistes.
- Subventions pour l'achat d'un vélo et incitations fiscales pour les entreprises afin de favoriser ce mode de déplacement auprès de leurs employés ("Aide Vélo").
- Plan mobilité (2020-2030) comprenant un plan métropolitain (2021-2026), avec pour objectifs la création de 280km de pistes cyclables supplémentaires et d'une autoroute vélo.
- Programmes éducatifs et de sensibilisation : balades à vélo, journées de sensibilisation à la sécurité routière, conférences sur le thème des déplacements etc.
- Mise en place d'une Semaine de la sécurité routière dédiée à un public jeune.

Résultats :

- Émergence d'une "génération vélo".
- Priorité vélo : pas de conséquence sur la circulation et légère augmentation de (2%) de la proportion des vélos sur le giratoire : déploiement progressif de la priorité vélo en Gironde.
- Succès de la semaine de la sécurité routière dédiée à un public jeune : fort enthousiasme de la population. L'opération a été renouvelée avec plus de partenaires.



- Aménagement de la priorité vélo : sentiment de sécurité des cyclistes.
- Aménagement peu coûteux : signalisation, et rapide à mettre en place.



- Manque de signalisation.
- Mauvaise compréhension d'une partie des cyclistes et automobilistes du nouveau dispositif.

STRASBOURG

LA PREMIÈRE VILLE VÉLO DE FRANCE

291 000 habitants municipaux,
487 000 habitants agglo, 78,26 km²

Contexte :

Au niveau national

- Loi d'Orientation des Mobilités de 2019.

Au niveau local

- Premier schéma de la ville directeur vélo (années 1970) annonce la prédominance de ce mode de déplacement.

- Réseau initial suffisamment maillé. L'objectif est davantage de pacifier le trafic lié au vélo plutôt que de densifier l'aménagement cyclable.

- Plan d'Actions des Mobilités Actives (PAMA) (2019) inscrit dans la démarche du Grenelle des Mobilités.

- Plan vélo de 5 ans de 100M d'euros a été voté en 2021. Objectif : effectuer des travaux dans tout le réseau pour développer les pistes cyclables parfaites.

Actions mises en place : 2019-2026

Mise en place du plan Vélo dans le cadre du PAMA :

- Passer à 20% de déplacements à vélo d'ici 2030.
- Mise en place d'une aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique, qui peut aller jusqu'à 500 euros (février 2020).
- Ajout de 120 km de piste cyclable d'ici 2026 pour encourager les habitants des 1ère et 2ème couronnes à vélotaf.
- Objectifs: lutte contre la sédentarité, réduction des GES, réduction du bruit, réaliser des économies.

Développer le réseau Vélostras :

- Sécuriser les pistes cyclables existantes.
- Augmenter de 8 à 16% la part des déplacements domicile-travail à vélo.

Résultats :

- Strasbourg est classée 5e au Copenhagenize index.
- Mise en place de 500 panneaux "cédez le passage aux vélos".
- 13,8% des strasbourgeois se rendaient au travail à vélo en 2023.



- Augmentation du vélotaf.
- Renforcement de la sécurité routière.
- Promotion de l'usage du vélo.



- Offre cyclable trop inégale dans la banlieue.
- Pas d'investissement dans l'augmentation des places de stationnement vélos.

COPENHAGUE

LA CAPITALE DU VÉLO

653 648 habitants municipaux, 1 345 562
habitants agglo, 88,2 km²

Contexte :

Au niveau national :

- Fort investissement du Danemark pour promouvoir le vélo depuis les années 70-80
- Le pays dispose d'une "Ambassade du vélo".
- Objectif 0 émission d'ici 2050. Néanmoins, dans la culture danoise, la pratique du vélo s'inscrit dans une perspective plus économique qu'écologique : le gouvernement estime que plus de 260 millions de couronnes sont économisées chaque année par la pratique du cyclisme.

Au niveau local :

La ville de Copenhague encourage la pratique du vélo afin d'en faire le moyen de transport numéro 1 dans la capitale.

L'agglomération de Copenhague concentre plus d'un cinquième de la population du pays. La ville est surnommée "capitale mondiale du vélo".

Actions mises en place : Depuis 1980

- Mise en place d'actions pour sécuriser la pratique du vélo (car les pistes cyclables mises en place avant les années 2000 ont été responsables d'une augmentation des accidents chez les cyclistes et les cyclomotoristes).
- Mise en place d'autoroutes cyclables : routes larges réservées aux cyclistes pour que les vélos puissent circuler les uns à côté des autres et dépasser sans danger (car il existe une "sociabilité du vélo" au Danemark : les cyclistes circulent souvent 2 par 2 et à vitesse modérée pour discuter).
- Mise en place de routes vertes : routes où les feux de circulation sont adaptés à la vitesse des vélos, afin que ceux-ci ne soient pas en danger aux intersections et afin de réduire les arrêts et fluidifier la circulation.

Résultats :

- En 2016 le nombre de vélos a dépassé le nombre d'automobilistes dans la capitale.
- Réduction des accidents vélos et augmentation du sentiment de sécurité à vélo : les enfants vont à l'école à vélo dès l'âge de 11 ans.
- Forte culture du vélo : 9/10 des Copenhagois possèdent un vélo et l'utilisent de façon quotidienne ou hebdomadaire.
- Résultats encourageants dans la perspective de faire du vélo le moyen de transport numéro 1 à Copenhague d'ici 2025.
- 388 km de pistes cyclables à chaussées séparées à Copenhague.



- Réduction des émissions de GES.
- Sur le plan de la santé publique : baisse de la sédentarité.
- Réduction des embouteillages et des temps de trajet.



- Reste des conflits d'usage avec les automobilistes.
- Certaines pistes cyclables sont encore trop étroites.

BRUXELLES

DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU CYCLABLE

188 000 habitants municipaux,
1 200 000 habitants aggro, 162,3 km²

Contexte :

Au niveau national :

- En 2020 la Belgique a promulgué une loi d'orientation des mobilités, qui encourage l'utilisation des vélos, des trottinettes et des voitures électriques.

Au niveau local :

- La métropole de Bruxelles a pour objectif de développer un réseau cyclable de qualité pour encourager la pratique du vélo, en mettant notamment en place des pistes cyclables intercommunales.

- Des pistes cyclables de plaisance ont également été mises en place comme la Promenade Verte.

- De nombreux vélos libre service "Villo" sont disponibles à Bruxelles.

Actions mises en place : 2020-2030

- Il existe une offre Villo entreprises : les frais sont partagés entre l'entreprise et les salariés. L'entreprise paie les frais d'abonnement et les frais supplémentaires sont à la charge des salariés.

- La ville de Bruxelles a mis en place une "Comission des modes actifs" afin de promouvoir l'usage du vélo.

- Possibilité pour les agents de la ville de Bruxelles de doubler leur prime de fin d'année s'ils la convertissent en bons d'achat pour acheter, louer ou réparer un vélo.

- Formation des agents de la ville au vélo, afin qu'ils puissent réfléchir aux améliorations cyclables à mettre en place.

Résultats :

- Diminution de la prédominance des voitures à Bruxelles.

- 20% des agents de la ville de Bruxelles font les trajets domicile-travail à vélo.

- Le nombre d'agents faisant le trajet domicile travail à vélo est maintenant égal à celui des agents faisant ce trajet en voiture.



- Augmentation de la pratique du vélo à Bruxelles, notamment parmi les agents de la ville.



- Maillage cyclable insuffisant.

PAYS-BAS

GRONINGUE, DRACHTEN ET UTRECHT

Contexte :

Au niveau national :

- Étiquette de "pays du vélo".
- 27% des déplacements sont réalisés à vélo.
- Culture du vélo portée par les politiques.
- Circonstance fortuite : topographie plate.

Au niveau local :

- Groningue et Utrecht font partie des 10 plus grandes villes des Pays Bas.

Actions mises en place : Depuis 2013

- Itinéraires cyclables rapides "fietsnelwegen".

Relie le centre-ville et la périphérie.

- Système de puces pour contrôler la durée de stationnement et assurer une meilleure rotation (Groningue).
- Suppression totale des feux de signalisation et trafic cyclable priorisé face aux modes de transport mécaniques (Drachten).
- Carte électronique unique pour garer son vélo au parking de la gare et accéder au train (Utrecht).

Résultats :

- Architecture des villes adaptée à la circulation des vélos.
- Le modèle de la smart city transposée aux mobilités douces a été totalement intégré par les habitants.



- Respect des cyclistes par les automobilistes et piéton : réduction des accidents.



- La pratique du vélo, bien qu'elle soit très généralisée, reste insuffisante et de nombreux embouteillages subsistent dans les grandes villes.

DISPOSITIF 2: COVOITURAGE



LA ROCHELLE :

LE LABORATOIRE FRANÇAIS DU COVOITURAGE

78 535 habitants municipaux,
138 236 habitants agglo, 28,43 km²

Contexte :

Au niveau national :

- Loi d'Orientation des Mobilités de 2019 : permet aux collectivités territoriales de subventionner le covoiturage au même titre que les transports.

Au niveau de l'agglomération :

- Internationalement reconnue comme un laboratoire de la mobilité, l'Agglomération développe les déplacements alternatifs et l'écologie urbaine depuis les années 70 (pistes cyclables, création d'une carte unique pour tous les transports...).

- En 2022, le président de l'agglomération Jean-François Fontaine, membre du PS et promoteur des mobilités vertes.

Actions mises en place :

Depuis 2022

- Mise en place d'un partenariat avec l'entreprise de covoiturage Klaxit.
- Mesures incitatives : les conducteurs sont payés 1 à 2 euros par trajet (grâce aux subventions de l'agglomération), tandis que les passagers se voient offrir le trajet.

Résultats :

- En février 2022, un mois après le lancement, 590 trajets ont été subventionnés.
- Le mois suivant, 3000 trajets ont été pris en charge.
- Le partenariat a été renouvelé pour 5 ans.



- Succès de l'opération : très bons résultats, augmentation et démocratisation de la pratique du covoiturage.
- Réduction de l'autosolisme.



- Le dispositif peut aisément être détourné : avec deux téléphones (le 1er pour connecter leur profil de conducteur / le 2ème pour connecter leur profil de passager), il serait facile de truander le système de l'application. Une seule personne peut donc se faire passer pour les deux parties et peut ainsi récolter l'argent promis.

L'AVANT-GARDE DU COVOITURAGE

114 000 habitants municipaux,
444 474 habitants agglo, 21, 38 km²

Contexte :

Au niveau national :

- Loi d'Orientation des Mobilités de 2019 : permet aux collectivités territoriales de subventionner le covoiturage au même titre que les transports.

Au niveau régional :

- Jusqu'en 2019-2020, la qualité de l'air dans la métropole rouennaise (président de la métropole : Nicolas Mayer-Rossignol, membre du PS) était l'une des pires de France. De ce fait, le territoire s'est retrouvé dans l'obligation légale de mettre en place une ZFE-m.

- Elle a donc investi massivement pour la décarbonation des mobilités : transports en commun massifiés et à faibles émissions, gratuité le samedi, covoiturage, transition vers les mobilités électriques, parkings-relais et efforts sans précédents pour le vélo.

Actions mises en place :

Depuis 2020

- Mise en place dès 2020 par la Métropole d'un service de covoiturage, via la plateforme Klaxit.

Mesures :

- Le dispositif est gratuit pour les passagers sur les trajets inférieurs à 30 km
- La rémunération des conducteurs, assurée par la Métropole, est plafonnée à 150€/mois/conducteur.

- Mise en place par la Métropole d'un 2ème service de covoiturage (Covoit'Ici) : les inscriptions se font en ligne et la rémunération des conducteurs est prise en charge par les collectivités locales, en fonction du nombre de passagers et dans la limite de deux trajets par jour.

Résultats :

- Augmentation du nombre d'inscrits sur Klaxit : il est passé de 18 000 en juillet 2022, à 53 000 en juillet 2023.

- La Métropole est en 2023 l'un des territoires où les habitants utilisent le plus le covoiturage comme mode de déplacement en France, avec plus de 44 656 trajets réalisés, toutes plateformes confondues en juillet 2023.



- Succès inespéré de la mise en place de ces dispositifs avec une augmentation du nombre d'inscrits, ce qui permet notamment de réduire la congestion et l'autosolisme.

- La qualité de l'air s'est significativement améliorée depuis 2022 (- 35% de la concentration en NO₂).



- Ce succès inespéré a conduit à une modification des conditions d'usage avec notamment la mise en place d'un plafonnement de 150€/mois pour les conducteurs (la rémunération est passée de entre 2 à 4€ par trajet selon la distance parcourue à entre 1,50€ et 3€), ce qui peut donc être considéré comme un aspect négatif pour le consommateur.

- De plus, tout comme à La Rochelle qui utilise Klaxit également, il y aurait de nombreux cas de fraude.

BESANÇON

VERS UNE TRANSITION VERTE DES EMPLOIS LOCAUX

119 198 habitants municipaux,

141 000 habitants agglo, 65,05 km²

Contexte :

Au niveau régional :

– Le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté est présidé par Marie-Guite Dufay, membre du PS.

Au niveau de la Ville de Besançon :

– La maire est Anne Vignot, membre de EELV. Elle dirige la Ville, "pour un projet écologiste à Besançon", avec une majorité composée d'Europe Ecologie-Les Verts, du Parti socialiste, du Parti communiste, de Génération.s et du collectif A gauche citoyens.

Actions mises en place : Depuis 2020

– Création de Colleag : plateforme qui accompagne les employeurs, privés et publics, dans leur transition vers les mobilités durables.

Elle propose aux employeurs locaux de financer le covoiturage de leurs salariés en payant un abonnement à la plateforme (le tarif varie en fonction de la taille de l'entreprise).

Les employés sont ainsi mis en relation avec d'autres salariés de leur entreprise (ou d'entreprises environnantes).

Résultats :

– Depuis la mise en place de l'application, 130 trajets sont effectués en moyenne chaque mois.

– Économies d'1,1 tonne de CO₂, dont 60 % sont issus du covoiturage.



Colleag s'inscrit dans une logique locale et collaborative :

– Inclut les TPE et les PME

– Renforce l'attractivité de l'entreprise (cette solution de mobilité permet de faciliter les recrutements)

– Développement des liens sociaux.

– Réduction des GES (que la plateforme calcule).



Difficile mise en place dans les entreprises en raison :

– De services RH réticents car ils ne sont pas habitués à payer ce type de prestations et ils souhaiteraient que la démarche vienne de leurs salariés

– Du coût par salarié (certains employeurs préfèrent par exemple mettre leurs salariés en télétravail)

LE MURETAIN

À L' "AIRE" DU COVOITURAGE

126 000 habitants (communauté d'agglomération),
319 km²

Contexte :

Au niveau national :

- Loi d'Orientation des Mobilités de 2019.

Au niveau local :

- Afin de limiter l'utilisation de la voiture individuelle, le Département de Haute-Garonne (président du Conseil Départemental de Haute Garonne : Sébastien Vincini, PS) a lancé en 2018 un programme d'aménagement des aires de covoiturage, qui représente 775 places pour un budget de 2,7 M€.

Actions mises en place :

Depuis 2018

- Mise en place par le Conseil départemental de nombreuses aires de covoiturage (situées notamment aux abords des voies rapides).

Résultats :

- On compte en janvier 2024 19 aires de covoiturage représentant 549 places.
- Coût de réalisation par le Département de 1,6 M€.



- Réduction de la congestion.
- Incitation au développement d'autres aires (de nouvelles aires devraient être aménagées en 2024, comme Capens qui va gagner 22 nouvelles places, une création à Fonsorbes avec 25 places sur le parking du cimetière, 18 places à Labastidette).



- Possible effet rebond : Augmentation de la concurrence entre la voiture et le train.

CANTON DE GENÈVE

DÉMOCRATISER LE COVOITURAGE PAR LA VOIE UNIQUE

514 114 habitants, 282,48 km²

Contexte :

Au niveau national :

– Les citoyens et les citoyennes suisses parcourent en moyenne 37 km/jour dont les 2/3 en voiture et cela leur prend environ 90 min. En Suisse, 38% de l'énergie finale consommée est imputable au trafic, qui occasionne en outre près d'1/3 des émissions totales de CO₂ dans le pays.

– 18 juin 2023 : «loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique» (prévoit de réduire la consommation de pétrole et de gaz, ainsi que d'octroyer des aides financières pour encourager la transition écologique)

Au niveau régional :

– Sur 100 individus frontaliers se rendant dans le bassin Lémanique, 80 sont seuls dans leur voiture.

– Le covoiturage est ici exploité pour penser un trafic automobile plus fluide vers les zones frontalières.

– Le canton de Genève tend à réduire le volume de voitures : le Président du Conseil d'Etat du canton de Genève, Antonio Hodgers, est membre du parti politique suisse Les Vert-e-s.

Actions mises en place : Depuis 2018

– Mise en place d'une voie de covoiturage sur l'autoroute, au niveau de la douane de Thônex-Vallard (démarche investie par le Conseil d'Etat genevois, en collaboration avec les Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain).

Résultats :

– Gain de temps de 33% environ sur un trafic qui compte environ 20 000 véhicules/jour.



– Succès de l'opération : gain de temps et amplification de projets contre l'autosolisme (avec par exemple la création d'une plateforme de covoiturage (covoiturage-leman.org) dédiée aux trajets frontaliers).

– Les cantons considèrent même possible de passer un décret qui interdit l'accès, sous certaines conditions, aux voitures des frontaliers avec un passager unique.



– Possibles effets rebonds : augmentation de la concurrence entre usages de la voiture et du train.

SEATTLE

LE LEADER ÉTASUNIEN DU COVOITURAGE

749 256 habitants (ville),

3 552 000 habitants (aire urbaine), 369,2 km²

Contexte :

Au niveau national :

– La mobilité partagée (en particulier les sociétés de transport en réseau (STN)) émerge progressivement aux États-Unis et a un impact profond sur la façon dont les gens se déplacent dans les villes.

Au niveau local :

– Jay Inslee est membre du parti démocrate et engagé dans la lutte contre le changement climatique (il annonce lors des élections présidentielles de 2020, où il se présente, vouloir « vaincre le changement climatique ») est le gouverneur de l'État de Washington.

Au niveau de la ville :

– Le maire de la Seattle est Bruce Harell, membre du parti démocrate. En septembre 2022, il a signé à Seattle une loi sur le "Green New Deal" qui alloue 6,5 millions de dollars à des projets climatiques dans la ville.

Actions mises en place :

Depuis 2017

- King County Metro (autorité de transport public principale du comté de King, qui englobe Seattle) : a lancé un programme pour récolter des fonds afin d'offrir des incitations monétaires aux participants se rendant au travail en utilisant les services de covoiturage dynamique d'une application appelée Scoop.
- Les trajets proposés dans ce projet étaient sélectionnés en avance, les travailleurs pouvaient réserver une place la veille pour le lendemain matin, et l'après-midi pour le soir.
- L'application permettait de se placer soit comme conducteur, soit comme passager, soit les deux.
- Incitations monétaires : 2\$ pour les utilisateurs du service.

Résultats :

- Evolution positive du nombre d'utilisateurs du covoiturage au fil de l'étude (étalée sur plusieurs mois).
- Remplacement de l'autosolisme par une tendance au partage de la voiture (2 voire 3 personnes).
- Réduction du nombre total de déplacements et déplacements plus longs en covoiturage (en moyenne plus de 17 km).



- Succès de l'opération.
- Augmentation de l'usage du covoiturage.
- Diminution de l'autosolisme.



- Effets hétérogènes selon les groupes sociaux (notamment les femmes, qui sont moins susceptibles d'utiliser les services de covoiturage, par obligation personnelle ou par sécurité)
- Les plateformes digitales de covoiturage peuvent ne pas être accessibles pour certaines populations (technologiquement démunis ou peu informés),
- L'incitation au covoiturage pourrait dans le cadre de Seattle réduire le nombre d'usagers des transports en commun .

CHINE

VERS UNE DIFFUSION DE L'USAGE DU COVOITURAGE

31 425 671 000 habitants, 9 596 960 km²

Contexte :

Au niveau national :

- La Chine s'efforce d'atteindre l'objectif de neutralité carbone.
- En 2020, son président Xi Jinping a assuré que son pays atteindrait la neutralité carbone « avant 2060 ». Cela passe par la promotion de l'utilisation de voitures électriques dans tous les domaines (usage commercial, public et privé).

Exemples de mesures mises en place par le gouvernement :

- Taux de couverture de plus de 80% des bornes de recharge publiques dans les zones urbaines centrales des villes de 1er rang.
- 65 % des aires de service autoroutières du pays disposent de conditions de recharge
- Mise en place d'une politique de réduction et d'exemption de la taxe d'achat de véhicules à énergie nouvelle.

Actions mises en place :

Depuis 2016

- Légalisation du service de 'ride-hailing' en 2016, autorisant également les voitures privées à rejoindre l'industrie du covoiturage.

Mesures incitatives :

- Mise en place de réductions, de coupons et de missions permettant aux utilisateurs de gagner différents prix.

Résultats :

- De janvier à octobre 2023, les passagers de la plateforme « Didi Chuxing Technology Co. » ont parcouru un total de 1,558 milliard de kilomètres.
- Les covoitureurs ont réduit les émissions de carbone d'environ 81,445 tonnes.



- Succès de l'opération.
- Augmentation de l'usage du covoiturage et diminution de l'autosolisme.



- La Chine est encore aujourd'hui le plus gros producteur de voitures du monde (production qui sert à l'usage des habitants et aux exportations) : en 2022 (en nombre de voitures particulières produites), elle en a produit 27 millions.
- La culture de la voiture est très prégnante en Chine et concurrence fortement le développement des autres mobilités, comme les transports en commun.

EXEMPLES DE PDME



Contexte :

Au niveau national :

- Loi d'Orientation des Mobilités de 2019

Au niveau local :

- La Rochelle ville reconnue comme laboratoire des mobilités.
- L'université de la Rochelle travaille beaucoup sur le développement et le déploiement des mobilités vertes.
- La Rochelle a un réseau vélo et covoiturage très développé.

Actions mises en place :

PDME de 2023-2026

Mesures incitatives destinées aux agents et aux étudiants :

- Remboursement à 75% des abonnements transports en commun.
- Forfait mobilité durable.
- Possibilité pour les agents d'aménager leurs horaires afin de s'adapter aux transports.
- Possibilité pour les agents de télétravailler 2 jours par semaine.
- Participation au challenge mobilité.
- 10 cartes Yélo Vélo partagées entre les agents.
- Mise en place de 4 véhicules de service électrique et 2 vélos cargo.
- Ateliers réparation de vélos.
- Parking trottinettes et vélos équipés de pompes à vélo.

Résultats :

- 50% des agents et étudiants font le trajets domicile-université à pied, en vélo ou en TC.
- La part des déplacements domicile-université en voiture est passée à 28%.
- 10% des agents et étudiants déclarent faire du covoiturage tous les jours et 21% en faire de temps en temps.
- 80% des personnes qui utilisent une voiture considèrent possible de changer de moyen de transport pour les trajets domicile-université.



- Changement des habitudes de déplacement des agents et des étudiants en leur offrant des alternatives à la voiture ou à l'autosolisme.
- Augmentation de la pratique des mobilités douces.



- Peu d'informations sur le suivi de l'évolution des mobilités après la mise en place du PDME.

Contexte :

Au niveau national :

- Loi d'Orientation des Mobilités de 2019.

Au niveau local :

- Strasbourg est historiquement une ville verte, pionnière des mobilités douces (avec une grande pratique du vélo, tram ou encore de l'auto-partage). Par ex, seuls 55% des déplacements domicile-travail se font en voiture individuelle.
- Maire actuelle de la Ville : Jeanne Barseghian, membre de EELV.

Actions mises en place :

Depuis 1998

- Création par l'Eurométropole de Strasbourg d'une offre de service globale appelée optimix, pour accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de leur Plan De Mobilité Employeur (PDME).

Cette plateforme c'est :

- Des conseils sur les obligations des employeurs en termes de déplacements domicile/travail.
- Des informations sur les services de mobilité proposés sur le territoire.
- Un accompagnement dans l'organisation d'animations autour de la mobilité, pour les salarié·es.
- La mise à disposition d'une plateforme web (optimix.strasbourg.eu) pour réaliser chaque diagnostic et établir les pistes d'actions.

Résultats :

Pour les agent·es de la Ville et Eurométropole de Strasbourg:

- L'usage de la voiture est passé de 68% en 1998 à 42% en 2021.
- L'usage du vélo de 8% à 28% sur la même période.



- Les nombreuses actions menées ont conduit à faire évoluer les pratiques en faveur des modes doux et décarbonés.



- Manque de lisibilité des sites.

PUY-DE-DÔME

UNE OPTIMISATION DES DÉPLACEMENTS DES EMPLOIS LOCAUX

environ 1 500 agents, 7 970 km²

Contexte :

Au niveau national :

– Loi d'Orientation des Mobilités de 2019.

Au niveau local :

– En vertu de la loi, mise en place d'un PDME, (co-signé par Philippe Chopin, préfet du Puy-de-Dôme, et François Rage, président du Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise) portant sur les quatre principaux sites multi-occupants de l'agglomération Clermontoise (la Préfecture, la Cité administrative, le site de Léo Lagrange et le site de Marmilhat) regroupant plus d'une dizaine d'administrations et plus de 1 500 agents.

Actions mises en place :

PDME de 2023-2026

Déroulement :

- Diagnostic approfondi
- Mise en place de plusieurs temps d'information et de travail collaboratif
- Définition du plan d'action adapté aux besoins des agents en termes de mobilité alternative

Outil mobilisé :

Le SMTC (le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise est l'Autorité Organisatrice des transports publics), chargé d'accompagner la démarche notamment en faisant bénéficier aux agents de réductions sur les offres de services proposées par le SMTC-AC. En contrepartie, les services de l'État s'engagent à faciliter le covoiturage, communiquer sur la mobilité durable.

Résultats :

- Le nombre d'employés bénéficiaires de l'avantage PDME (tous confondus, pas seulement au sein des sites multi-occupants de l'agglomération Clermontoise, ces chiffres n'étant pas accessibles) a fortement augmenté : fin 2021 c'est 1534 personnes qui bénéficient de la réduction abonnement T2C et 218 de celle proposée par C.vélo.



– Sensibilisation des agent.e.s (autour de "forums de mobilités" ou "cafés de mobilités") et à terme diminution du trafic routier et autres nuisances.



– Les actions menées sur les quatre principaux sites multi-occupants de l'agglomération Clermontoise ne sont pas directement accessibles sur internet.

BREST MÉTROPOLE

L'INSTAURATION D'UN PDME

3 086 Agents

Contexte :

Au niveau national :

– Loi d'Orientation des Mobilités de 2019.

Au niveau local :

La métropole de Brest a mené une enquête à laquelle ont répondu 481 (sur 3086) agents afin de connaître leurs déplacements et d'évaluer quelles mesures pourraient les inciter à changer d'habitudes de déplacement.

– À Brest la location de vélo libre service en ville est peu utilisée, en effet elle a été suspendue entre 2022 et 2023 et très peu de vélos sont disponibles à la location (seulement 29 stations et 185 vélos).

Actions mises en place :

Début courant 2024

- Etude réalisée dans le cadre de la mise en place d'un PDME pour les agents de la Métropole de Brest.
- L'enquête a montré que les mesures suivantes pourraient inciter le changement d'habitudes de transport pour les agents de Brest Métropole:
 - Pour les TC : la prise en charge de l'abonnement par l'employeur.
 - Pour le vélo : une meilleure sécurité sur le réseau cyclable, la possibilité de tester un vélo électrique, des installations vélo libre service près du lieu de travail.

Résultats :

- Prise en charge à 75% par la métropole des abonnements de transports en commun et de vélo des agents.



– Les agents ont pu exprimer eux-mêmes les mesures qui pourraient les inciter à passer à des mobilités plus douces.



– Pas de résultats et d'objectifs concrets : l'élaboration du PDME est toujours en cours.
– Rien sur le covoiturage.

SOURCES

Dispositif 1:

Grenoble :

- <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/121-circuler-a-velo.htm>
- <https://www.veloplus-m.fr/1175-les-animations.htm>
- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5013868#encadre2>

Bordeaux :

- <https://mesaidesvelo.fr/ville/bordeaux>
- <https://sedeplacer.bordeaux-metropole.fr/actualites/priorite-velo-sur-giratoire-mendes-france-mitterrand-une-experience-concluante#>
- <https://www.cerema.fr/fr/projets/evaluation-amenagement-accordant-priorite-aux-velos-branches>
- <https://www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Securite-routiere2/Sensibilisation-aupres-des-jeunes/Semaine-de-la-securite-routiere-dediee-a-un-public-jeune-2022/Semaine-de-la-securite-routiere-dediee-a-un-public-jeune-du-5-au-9-12-2022>

Strasbourg :

- <https://www.strasbourg.eu/documents/976405/302979249/0/b3e11401-4de8-d6b5-809f-bb71df9fd0a9>
- <https://www.strasbourg.eu/documents/976405/1084289/0/b3fb3dac-3170-6921-a7c6-240844dd5b20>

Copenhague :

- https://www.lemonde.fr/planete/article/2017/04/20/a-copenhague-le-velo-supplante-la-voiture_5113994_3244.html
- <https://mapecology.ma/slider/copenhague-soffre-nouvelle-autoroute-cyclable/>
- <https://core.ac.uk/download/pdf/60406945.pdf>

Bruxelles :

- <https://www.bruxelles.be/commission-modes-actifs>
- <https://www.rtbef.be/article/ville-de-bruxelles-un-leasing-velo-avantageux-bientot-accessible-aux-agents-communaux-11296645>
- <https://fr.tridee.eu/posts/show/15075>

Pays-Bas :

- <https://www.amsterdamair.fr/blog/actualite/velotaf-politique-velo-pays-bas/#>
- <https://www.revue-urbanites.fr/12-baudelle/>

SOURCES

Dispositif 2:

La Rochelle :

[-https://www.agglo-](https://www.agglo-)

[larochelle.fr/documents/10839/15151475/La+Rochelle+Agglom%C3%A9ration+s%E2%80%99engage+et+paie+les+covoiturages+sur+l%E2%80%99application+Klaxit/81941d65-dea1-4c73-8170-57556180c5d5](https://www.agglo-larochelle.fr/documents/10839/15151475/La+Rochelle+Agglom%C3%A9ration+s%E2%80%99engage+et+paie+les+covoiturages+sur+l%E2%80%99application+Klaxit/81941d65-dea1-4c73-8170-57556180c5d5)

Canton de Genève :

[-https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home/detec/votations/loi-climat-et-](https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home/detec/votations/loi-climat-et-innovation.html#:~:text=En%20vertu%20de%20la%20loi,gaz%20à%20effet%20de%20serre.)

[innovation.html#:~:text=En%20vertu%20de%20la%20loi,gaz%20à%20effet%20de%20serre.](https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home/detec/votations/loi-climat-et-innovation.html#:~:text=En%20vertu%20de%20la%20loi,gaz%20à%20effet%20de%20serre.)

Rouen :

[-https://www.capital.fr/conso/lutilisation-frauduleuse-de-lappli-de-covoiturage-klaxit-excite-les-esprits-a-rouen-1463900](https://www.capital.fr/conso/lutilisation-frauduleuse-de-lappli-de-covoiturage-klaxit-excite-les-esprits-a-rouen-1463900)

[-https://www.metropole-rouen-normandie.fr/actualite/2024/zfe-pari-gagne-pour-la-metropole-54812](https://www.metropole-rouen-normandie.fr/actualite/2024/zfe-pari-gagne-pour-la-metropole-54812)

Besançon :

[-https://nouveau-europresse-com.ressources.sciencespo-](https://nouveau-europresse-com.ressources.sciencespo-lyon.fr/Search/ResultMobile/0)

[lyon.fr/Search/ResultMobile/0](https://nouveau-europresse-com.ressources.sciencespo-lyon.fr/Search/ResultMobile/0)
[-https://www.estrepublikain.fr/environnement/2023/05/11/le-parc-la-fayette-teste-le-covoiturage-domicile-travail](https://www.estrepublikain.fr/environnement/2023/05/11/le-parc-la-fayette-teste-le-covoiturage-domicile-travail)

Seattle :

[-https://takescoop.zendesk.com/hc/en-us/articles/206653567-How-is-Scoop-pricing-calculated](https://takescoop.zendesk.com/hc/en-us/articles/206653567-How-is-Scoop-pricing-calculated)

Chine

[-https://fr.statista.com/statistiques/802697/classement-pays-constructeurs-](https://fr.statista.com/statistiques/802697/classement-pays-constructeurs-automobiles-voiture-particulieres/#:~:text=Cette%20statistique%20montre%20un%20classement,4%20million%20pour%20la%20France.)

[automobiles-voiture-particulieres/#:~:text=Cette%20statistique%20montre%20un%20classement,4%20million%20pour%20la%20France.](https://fr.statista.com/statistiques/802697/classement-pays-constructeurs-automobiles-voiture-particulieres/#:~:text=Cette%20statistique%20montre%20un%20classement,4%20million%20pour%20la%20France.)

Muretain

[-https://nouveau-europresse-com.ressources.sciencespo-](https://nouveau-europresse-com.ressources.sciencespo-lyon.fr/Search/ResultMobile/18)

[lyon.fr/Search/ResultMobile/18](https://nouveau-europresse-com.ressources.sciencespo-lyon.fr/Search/ResultMobile/18)

SOURCES

Exemples de PDME:

La Rochelle Université :

[-https://www.univ-larochelle.fr/wp-content/uploads/Plan-de-mobilite-La-Rochelle-Universite-2023-2026.pdf](https://www.univ-larochelle.fr/wp-content/uploads/Plan-de-mobilite-La-Rochelle-Universite-2023-2026.pdf)

Strasbourg :

https://www.strasbourg.eu/documents/976405/1084289/plaquette_optimix.pdf/bf45dae6-c2f2-bfe5-5dca-48dd3c630f50

Puy-de-Dôme :

[-https://nouveau-europresse-com.ressources.sciencespo-lyon.fr/Search/ResultMobile/1](https://nouveau-europresse-com.ressources.sciencespo-lyon.fr/Search/ResultMobile/1)

[-https://www.smtc-clermont-agglo.fr/wp-content/uploads/2022/07/PDU_Point-Etapes-2021_Action3-1.pdf](https://www.smtc-clermont-agglo.fr/wp-content/uploads/2022/07/PDU_Point-Etapes-2021_Action3-1.pdf)

Brest Métropole :

[-https://www.pays-de-brest.fr/phocadownload/documentation-acces-public/Employeurs-documentation/Bm_resultats_enquete_deplacements_lies_au_travail.pdf](https://www.pays-de-brest.fr/phocadownload/documentation-acces-public/Employeurs-documentation/Bm_resultats_enquete_deplacements_lies_au_travail.pdf)